Élection dans les entreprises de moins de 11 salariés (TPE) et pour les salariés du particulier employeur

Mode d'emploi phase 1

Vous êtes électeur si vous étiez :
Salariés dans une entreprises de moins de 11 salariés ou salariés du particulier employeur au 31 décembre 2023,
en CDI, en CDD, en apprentissage,
vous aurez 16 ans révolus au 25 novembre 2024,
quelle que soit votre nationalité

Non → **Vous n'êtes pas électeur pour cette élection**

Oui → **Vous avez reçu un premier courrier début septembre 2024**

Non → Vous pouvez vérifier que vous êtes bien sur la liste électorale en allant sur le site election-tpe.travail.gouv.fr et en vous connectant à votre espace personnel via :
- "FranceConnect"
- votre numéro de sécurité sociale et votre nom de famille

Oui → **Vous êtes sur la liste électorale**

Vous n'êtes pas sur la liste électorale → **Vous pouvez faire une demande d'inscription jusqu'au 27 septembre 2024 sur le site election-tpe.travail.gouv.fr**

Vous devez vérifier l'exactitude des informations présentes sur la liste électorale et celle de vos données personnelles (surtout votre adresse postale) en allant sur le site election-tpe.travail.gouv.fr et en vous connectant à votre espace personnel via :
- "FranceConnect"
- votre numéro de sécurité sociale et votre nom de famille

ou en contactant l'assistance technique au 09 69 37 01 37

Toutes vos données sont corrrectes

Vos données personnelles sont incorrectes → **Vous pouvez les modifier directement sur le site**

Les informations présentes sur la liste électorale sont incorrectes → **Vous pouvez en demander la rectification directement sur le site jusqu'au 27 septembre à minuit**

Tout est OK. Vous recevrez un second courrier mi-novembre !

Election FO TPE